

# COMMUNE DE PITRES

Procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2022

Tenant lieu de compte-rendu

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Michel BIENVENU, Gaëtan DUBOURG, Ourida GUEZOUL (Arrivée à 19 h 05), Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Elodie LACOMBE, Gianni LEFEBVRE, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Jacques SOREL par Michel BIENVENU, Irène MARIE par Sébastien BOISSEL et Benoît BIVILLE par Elodie LACOMBE.

Absents excusés : Christophe PETIT et Laurence RIDIRA

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal tenant lieu de compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2022 : Il n'y a aucune remarque, le procès-verbal tenant lieu de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

- 1) FINANCES LOCALES : COMPTES DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 2) FINANCES LOCALES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 3) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE ;
- 4) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE ;
- 5) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2022/2023 ;
- 6) FINANCES LOCALES : TARIFS DE LA SALLE DES FETES 2023 ;
- 7) FINANCES LOCALES : PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - ANNEE 2021/2022 ;
- 8) FINANCES LOCALES ; COMMUNE DE CRIQUEBEUF SUR SEINE : DEMANDE DE SUBVENTION ;
- 9) MARCHES PUBLICS : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT : AVENANT BTH ;
- 10) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE ;
- 11) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ;
- 12) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) : ELECTION DE TROIS PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS DANS LA COMMUNE - CONTOURNEMENT EST DE ROUEN A28/A13 ;
- 13) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : REFORME DES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES ;
- 14) REMERCIEMENTS.

Madame la maire indique qu'il convient de supprimer le Point n°9 « Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jacques Prévert : Avenant BTH » car nous sommes en désaccord sur le montant du devis sur lequel les moins-values ne sont pas prises en compte.

Elle demande aussi de rajouter un point « Information diverses » et un point « Question orale »

Accord des membres du conseil à l'unanimité.

Deux points à rajouter : Information sur CBN et la question orale.

**1) FINANCES LOCALES : COMPTES DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES :**

Lecture des comptes de gestion établis par le receveur municipal.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DES ANDELYS

ETABLISSEMENT : PITRES

**Résultats budgétaires de l'exercice**

16600 - PITRES

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 630 037,52	3 081 731,41	6 711 768,93
Titres de recette émis (b)	2 290 359,29	2 963 112,86	5 253 472,15
Réductions de titres (c)	26 510,00	99 409,60	125 919,60
Recettes nettes (d = b - c)	2 263 849,29	2 863 703,26	5 127 552,55
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 630 037,52	3 081 731,41	6 711 768,93
Mandats émis (f)	3 443 917,90	2 451 830,52	5 895 748,42
Annulations de mandats (g)	1 000 000,00	41 924,70	1 041 924,70
Depenses nettes (h = f - g)	2 443 917,90	2 409 905,82	4 853 823,72
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		453 797,44	273 728,83
(h - d) Déficit	180 068,61		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DES ANDELYS

ETABLISSEMENT : PITRES

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

16600 - PITRES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	229 888,23		-180 068,61		49 819,62
Fonctionnement	-55 157,15	115 146,67	453 797,44	432 456,77	715 950,39
<b>TOTAL I</b>	<b>174 731,08</b>	<b>115 146,67</b>	<b>273 728,83</b>	<b>432 456,77</b>	<b>765 770,01</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
16602-LOTISSEMENT DES AUBEPINE					
Investissement					
Fonctionnement				-432 456,77	
<b>Sous-Total</b>	<b>432 456,77</b>			<b>-432 456,77</b>	
16603-CIMETIERE					
Investissement	-1 342,26				-1 342,26
Fonctionnement	1 342,24		-0,06		1 342,18
<b>Sous-Total</b>	<b>-0,02</b>		<b>-0,06</b>		<b>-0,08</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>432 456,75</b>		<b>-0,06</b>	<b>-432 456,77</b>	<b>-0,08</b>
<b>III - Budgets des services à</b>					

Dissolution BA LOT DES AUBEPINES Délibération du 24/03/2021

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16600 - PITRES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	607 187,83	115 146,67	273 728,77		765 769,93

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DES ANDELYS

ETABLISSEMENT : CCAS DE PITRES

## Résultats budgétaires de l'exercice

16601 - CCAS DE PITRES

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 334,61	21 083,85	26 418,46
Titres de recette émis (b)		18 000,00	18 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		18 000,00	18 000,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 334,61	21 083,85	26 418,46
Mandats émis (f)		17 235,82	17 235,82
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		17 235,82	17 235,82
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		764,18	764,18
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DES ANDELYS

ETABLISSEMENT : CCAS DE PITRES

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16601 - CCAS DE PITRES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	5 334,61				5 334,61
Fonctionnement	3 583,85		764,18		4 348,03
<b>TOTAL I</b>	<b>8 918,46</b>		<b>764,18</b>		<b>9 682,64</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>8 918,46</b>		<b>764,18</b>		<b>9 682,64</b>

## Résultats budgétaires de l'exercice

16603 - CIMETIERE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 684,52	8 986,52	11 671,04
Titres de recette émis (b)		4 534,33	4 534,33
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		4 534,33	4 534,33
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 684,52	8 986,52	11 671,04
Mandats émis (f)		4 534,39	4 534,39
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		4 534,39	4 534,39
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		0,06	0,06

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16603 - CIMETIERE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CIMETIERE					
Investissement	-1 342,26				-1 342,26
Fonctionnement	1 342,24		-0,06		1 342,18
<b>Sous-Total</b>	<b>-0,02</b>		<b>-0,06</b>		<b>-0,08</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-0,02</b>		<b>-0,06</b>		<b>-0,08</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-0,02</b>		<b>-0,06</b>		<b>-0,08</b>

## Résultats budgétaires de l'exercice

16602 - LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16602 - LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOTISSEMENT DES AUBEPINES					
Investissement					
Fonctionnement	432 456,77			-432 456,77	
<b>Sous-Total</b>	432 456,77			-432 456,77	
<b>TOTAL II</b>	432 456,77			-432 456,77	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	432 456,77			-432 456,77	

Dissolution lot AUBEPINES Délibération du 24/03/2021

VOTE : « POUR » : 20 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0

### 2) FINANCES LOCALES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES :

Madame la maire donne lecture des comptes administratifs 2021 de la commune et des budgets annexes du CCAS, du cimetière et du lotissement des Aubépines, lesquels peuvent se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	55 157,15			229 888,23	55 157,15	229 888,23
Part affectée à l'investissement	115 146,67				115 146,67	0,00
Opérations de l'exercice	2 409 905,82	2 863 703,26	2 443 917,90	2 263 849,29	4 853 823,72	5 127 552,55
<b>TOTAUX</b>	2 580 209,64	2 863 703,26	2 443 917,90	2 493 737,52	5 024 127,54	5 357 440,78
Résultats Lotissement		432 456,77				
Résultats de clôture		715 950,39		49 819,62		333 313,24
Restes à réaliser	0,00	0,00	740 112,11	514 878,16	740 112,11	514 878,16
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	715 950,39	740 112,11	564 697,78	740 112,11	1 280 648,17
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		715 950,39		49 819,62		540 536,06

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		3 583,85		5 334,61	0,00	8 918,46
Opérations de l'exercice	17 235,82	18 000,00	0,00	0,00	17 235,82	18 000,00
<b>TOTAUX</b>	17 235,82	21 583,85	0,00	5 334,61	17 235,82	26 918,46
Résultats de clôture		4 348,03		5 334,61		9 682,64
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	4 348,03	0,00	5 334,61	0,00	9 682,64
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		4 348,03		5 334,61		9 682,64

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CIMETIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		0,00	0,02		0,02	0,00
Opérations de l'exercice	4 534,39	4 534,33	0,00	0,00	4 534,39	4 534,33
<b>TOTAUX</b>	4 534,39	4 534,33	0,02	0,00	4 534,41	4 534,33
Résultats de clôture		-0,06	0,02			-0,08
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	-0,06	0,02	0,00	0,00	-0,08
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		-0,06	0,02			-0,08

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - LOTISSEMENT DES AUBEPINES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		432 456,77		0,00	0,00	432 456,77
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	0,00	432 456,77	0,00	0,00	0,00	432 456,77
Résultats de clôture		432 456,77		0,00		432 456,77
Transfert des résultats	432 456,77	0,00	0,00	0,00	432 456,77	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	432 456,77	432 456,77	0,00	0,00	432 456,77	432 456,77
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		0,00		0,00		0,00

Madame la maire donne la présidence de la séance au doyen de l'assemblée : Monsieur Michel Bienvenu et elle quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur Bienvenu propose de voter les comptes administratifs 2021 présentés par Mme la maire.

Compte administratif de la commune : **VOTE : « POUR » : 20 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0 ;**

Compte administratif du CCAS : **VOTE : « POUR » : 20 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0 ;**

Compte administratif du cimetière : **VOTE : « POUR » : 20 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0 ;**

Compte administratif du lotissement : **VOTE : « POUR » : 20 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0.**

### **3) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE :**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

*Reports pour rappel :*

Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : ..... + 229 888.23 €

Déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : ..... - 55 157.15 €

*Soldes d'exécution :*

Excédent (001) de la section d'investissement : ..... + 49 819.62 €

Excédent (002) de la section de fonctionnement : ..... + 540 536.06 €

*Restes à réaliser :* La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : ..... 740 112.11 €

En recettes pour un montant de : ..... 514 878.16 €

*Besoin net de la section d'investissement :*

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : ..... 175 414.33 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat ainsi :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 175 414.33 €

Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) : ..... 540 536.06 €

Arrivée d'Ourida GUEZOUL à 19 H 05

**VOTE : « POUR » : 21 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0**

### **4) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE :**

Madame la maire indique qu'elle a pris deux décisions modificatives comme le Code Général des Collectivités Locales l'y autorise :

1 - En fonctionnement : 18 679 € pour payer les intérêts moratoires à SOAM ;

2 - En investissement : 4 854 € pour le sol du restaurant scolaire.

Cela porte le solde des dépenses imprévues à 43 326.96 € en fonctionnement et à 55 506.38 € en investissement.

Madame la maire propose de prendre une nouvelle décision modificative pour intégrer l'excédent du budget du lotissement dans le budget communal :

**DECISION MODIFICATIVE N°3**  
**VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		317 310,10
022	DEPENSES IMPREVUES	2 574,17	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	298 000,00	
6248	FRAIS DE TRANSPORTS (VOYAGES SCOLAIRES)	2 000,00	
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	8 000,00	
673	ANNULATION TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR	107,30	
68111	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 628,63	
<b>TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>317 310,10</b>	<b>317 310,10</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>OPERATION OPFI OPERATIONS FINANCIERES</b>			
020	DEPENSES IMPREVUES	20 651,48	
1021	DOTATIONS ET PROVISIONS	300 854,00	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		49 819,62
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		298 000,00
10226	TAXE AMENAGEMENT (TROP PERCU)	10 942,77	
<b>OPERATION 103 GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT</b>			
21312	BATIMENTS SCOLAIRES (LOGEMENT)	15 000,00	
2184	MOBILIER	2 000,00	
<b>OPERATION 134 PLANTATIONS</b>			
2128	AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 000,00	
<b>CHAPITRE 40 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
28051	AMORTISSEMENTS		2 965,00
28041582	AMORTISSEMENTS		2 757,63
28041642	AMORTISSEMENTS		906,00
<b>TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>354 448,25</b>	<b>354 448,25</b>

VOTE : « POUR » : 21 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0

## 5) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2022/2023 :

Madame la maire indique que Scolarest a annoncé une augmentation de 5,5% de ses tarifs et prévenu que d'autres hausses pourraient avoir lieu dans l'année.

A l'heure actuelle le repas est facturé 3,70 € aux familles et revient à 5,46 € à la commune.

La commission des finances après en avoir débattu ne souhaite pas répercuter la totalité de la hausse qui reviendrait à augmenter de 20 cts le prix du repas et propose d'augmenter seulement de 10 cts ce qui porterait le prix du repas à 3,80 € pour les enfants de la commune, les enfants hors commune scolarisés en classe ULIS ou dont les parents paient des taxes sur la commune. Pour les autres tarifs une hausse de 5.5 % est appliquée.

Le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022/2023, ainsi qu'il suit :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.) ;
- 3,80 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 3,80 € pour les enfants hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune ;
- 5,80 € pour les enfants hors commune (une participation financière pourra être demandée par les familles à leur commune d'origine) ;
- 6,30 € par adulte.

**VOTE : « POUR » : 21 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0**

Madame la maire propose ensuite de faire entrer la commune dans le dispositif « Cantine à 1 € » ce qui relativisera beaucoup cette hausse.

Ce dispositif prévoit 3 tranches par rapport au quotient familial.

L'état verse une compensation 3€ aux communes pour les tranches inférieures ou égale à 1€.

Après avoir étudié les propositions des communes voisines, elle propose d'appliquer la tarification suivante Elle précise que dans son esprit, cette mesure pourrait être appliquée tant que l'Etat maintiendra la compensation financière de 3 € par repas :

Enfants	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	Entre 601 € et 1 200 €	Supérieur à 1 200 €
De la commune et scolarisés en classe ULIS	0,80	1,00	3,80
Hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune	0,80	1,00	3,80
Hors commune	0,80	1,00	5,80

Madame Elodie Lacombe est contre car elle estime qu'une tarification en fonction du quotient familial favorise certaines familles au détriment des autres dont le quotient familial est supérieur à 1 200 €.

Après débat, la majorité des conseillers municipaux estime que le dispositif aidera les familles en difficulté, compte tenu de la hausse des prix et accepte la proposition de Mme la maire :

**VOTE : « POUR » : 19 ; « CONTRE » : 2 (Mme Lacombe et M. Biville) et « ABSTENTION » : 0**

**6) FINANCES LOCALES : TARIFS DE LA SALLE DES FETES 2023 :**

Madame la maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la location de la salle mais de fixer un nouveau tarif pour la location de la vaisselle qui sera proposée à la location.

Madame Nadège Levée propose de renouveler les couverts de la salle des fêtes pour offrir de la vaisselle de qualité aux personnes qui louent la salle. Elle propose de fixer le tarif des nouveaux couverts à 1.50 € le couvert qui se composerait de 3 assiettes, 2 verres, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 cuillères à café et 1 cuillère à soupe, 1 tasse et 1 soucoupe...

Le tarif de l'ancienne vaisselle resterait inchangé à 0.80 € le couvert.

Elodie Lacombe et Nathalie Grépier trouvent que le tarif d'1.50 € est trop élevé par rapport aux communes environnantes. Madame Lacombe indique des montants entre 50 cts et 80 cts.

Madame Levée dit qu'elle a consulté les traiteurs pour connaître les tarifs pratiqués. Madame Lacombe répond que les tarifs des traiteurs sont inférieurs à 1.50 €

Monsieur Cobert demande le coût de la nouvelle vaisselle.

Madame Levée indique un montant d'environ 300 €

Madame la maire propose de réfléchir plus en détail aux différentes possibilités de location et de tarifs.

Le vote est donc reporté à une date ultérieure.

**7) FINANCES LOCALES : PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - ANNEE 2021/2022 :**

Madame la maire indique que le coût pour la commune d'un élève en élémentaire est de 841€. Elle propose de facturer ce prix aux communes qui ont des élèves en classe ULIS à Pîtres.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer à 841 € par élève, la participation qui sera demandée aux communes.

VOTE : « POUR » : 21 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0

**8) FINANCES LOCALES : COMMUNE DE CRIQUEBEUF SUR SEINE : DEMANDE DE SUBVENTION :**

Madame la maire fait part au conseil municipal d'un courrier de la commune de Criquebeuf sur Seine qui recherche des parrainages pour une association de lutte contre le cancer.

Elle indique que l'aide peut prendre la forme d'une subvention ou d'un bon d'achat.

M. Gaëtan Dubourg est contre cette demande, il estime que la démarche de la commune de Criquebeuf sur Seine de solliciter les communes est étrange et qu'il vaut mieux si on le souhaite subventionner une association directement.

M. Jean-Pierre Cobert est d'accord avec M. Dubourg.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de la commune de Criquebeuf sur Seine.

VOTE : « POUR » : 0 ; « CONTRE » : 21 et « ABSTENTION » : 0

**9) MARCHES PUBLICS : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT : AVENANT BTH :**

POINT ANNULE

**10) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE :**

Madame la maire indique que M. Yves Birbaum, l'actuel policier municipal part à la retraite à la fin de l'année 2022, mais du fait des congés qu'il lui reste à prendre, il s'arrêtera à la mi-octobre.

Elle propose la création, à partir du 1<sup>er</sup> août d'un poste de gardien de police municipal pour pouvoir recruter un nouveau policier car le nouvel agent n'aura pas le titre de Chef de police.

VOTE : « POUR » : 21 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0

**11) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES :**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises :

Sont désignés :

- Laurent POSPISIL ;
- Martial MAUFRAS ;
- Madeleine MARIE (REVERT) ;
- Nicolas WACOGNE ;
- Anselme EUGENE ;
- Guillaume THORIN.

**12) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) : ELECTION DE TROIS PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS DANS LA COMMUNE - CONTOURNEMENT EST DE ROUEN A28/A13 :**

Madame la maire expose que dans le cadre de la réalisation du projet routier de contournement Est de Rouen, dont l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage, le Département est tenu de mettre en place, tel que le prévoit la réglementation, une procédure d'aménagement foncier.

En application des dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder aux désignations des membres composant la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.)

le conseil municipal procède donc aux désignations des membres composant de cette commission :

- 1- **La maire** : Florence LAMBERT ;
- 2- **Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune** (deux titulaires et un suppléant) *élus par le conseil municipal* : Aucune élection possible en l'absence de candidat.

**13) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : REFORME DES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES :**

Les règles de publicité des actes pris par les communes évoluent pour les communes de plus de 3 500 habitants. En effet, la publicité des actes pris par les commune se fera uniquement par voie dématérialisée (site internet de la commune).

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le choix d'une publicité par affichage est encore possible.

Après délibération, le conseil municipal décide de dématérialiser tous les actes de la commune et de les rendre accessible par voie électronique mais conserve la possibilité de l'affichage « papier »

VOTE : « POUR » : 21 ; « CONTRE » : 0 et « ABSTENTION » : 0

#### 14) REMERCIEMENTS.

Madame la maire fait part des remerciements reçus pour le versement des subventions aux associations : Charline CHU de ROUEN, COS du personnel communal, Gym volontaire, Judo, Petits petons, Association sportive de Romilly, Lire et faire lire, ACASA, Association scolaire, Pitres'Anim, Vaincre la mucoviscidose. Elle fait part également des remerciements de la famille de Mme Pelletier pour l'attention de la commune lors du décès de Mme Ginette Pelletier.

#### 15) INFORMATIONS DIVERSES

##### - ENQUETE PUBLIQUE CBN

Mme la maire indique que du lundi 4 juillet 9 h au lundi 18 juillet 18 h, le préfet a ordonné une consultation du public par voie électronique relative à un dossier d'autorisation présentée par la société Carrières et Ballastières de Normandie.

Ce dossier concerne la prolongation de la durée de fonctionnement de la carrière de 14 ans et l'implantation d'une unité de valorisation de matériaux inertes par traitement de lavage sur la commune de Pîtres.

L'avis du conseil municipal est requis et le conseil devra donc se réunir pour donner son avis

Le dossier dématérialisé est consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Consultations-publiques/Societe-CBN-Pitres>

Un exemplaire du dossier sera également imprimé en mairie pour faciliter la consultation du public n'ayant pas la maîtrise d'un ordinateur.

Le public pourra apporter ses observations jusqu'au 18 juillet 18 h

Par voie électronique : [pref-projet-cbnpitres@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-cbnpitres@eure.gouv.fr)

Par courrier postal :

Préfet de l'Eure  
Direction de la coordination de l'action territoriale  
Service juridique interministériel et des procédures environnementales  
Mission environnement et aménagement  
Boulevard Georges Chauvin  
CS 40011  
27020 Evreux CEDEX

##### - CHANTIERS JEUNES :

Madame la maire indique que 17 jeunes de la commune participeront à des chantiers d'été pendant 4 semaines durant juillet et août. Ils travailleront chacun une semaine par équipe de 4 ou 5 et seront rémunérés au SMIC. Les tâches qui leur seront confiées seront essentiellement des travaux de peinture et d'entretien des espaces verts.

#### 16) QUESTION ORALE

Madame la maire indique que la question orale de M. Cobert et Mme Aubin portait sur CBN, point qui vient d'être évoqué et pense donc y avoir répondu par anticipation. M. Cobert et Mme Aubin sont d'accord.

FIN DE LA SEANCE A 20 H 17